

**Délibération n°22.2**

Effectif légal du Conseil de  
Communauté :  
61

Nombre de Conseillers  
en exercice :  
61

Nombre de Conseillers  
présents ou représentés :  
60

Nombre de votants :  
60

Date de convocation :  
13 décembre 2017

Date d'affichage du  
compte-rendu :  
27 décembre 2017

**Objet :**  
**Zone d'aménagement concertée  
(ZAC) le Biopôle : cession d'une  
parcelle à l'entreprise TELFAX**

L'AN deux mille dix-sept, le 19 décembre, le conseil communautaire, convoqué le 13 décembre 2017 s'est réuni à la salle Dumoulin à RIOM, à 18 heures 30 minutes, sous la présidence de M Frédéric BONNICHON, Président.

**PRESENTS :**

M Christian ARVEUF, M Jean-Paul AYRAL, M Gabriel BANSON, M Jacques BARBECOT, Mme Martine BESSON, M Claude BOILON, M Jean-Pierre BOISSET, M Frédéric BONNICHON, Mme Nadine BOUTONNET, Mme Marie CACERES, M Philippe CARTAILLER, M Pierre CERLES, M Eugène CHASSAGNE, M Lionel CHAUVIN, M François CHEVILLE, Mme Pierrette CHIESA, Mme Annick DAVAYAT, M Jacquie DIOGON, M Gérard DUBOIS, Mme Danielle FAURE-IMBERT, Mme Stéphanie FLORI-DUTOUR, M Philippe GAILLARD, M Daniel GRENET, Mme Michèle GRENET, M Roland GRENET, M Mohand HAMOUMOU, M Jean-Pierre HEBRARD, M Jean-Maurice HEINRICH, Mme Catherine HOARAU, M Jacques LAMY, Mme Nicole LAURENT, M Yves LIGIER, Mme Marie-Pierre LORIN, M Fabrice MAGNET, M Christian MELIS, M Gilbert MENARD, M Christian OLLIER, M Alain PAULET, M Pierre PECOUL, M Jean-Philippe PERRET, Mme Régine PERRETON, Mme Nicole PICHARD, Mme Florence PLANE, Mme Anne-Karine QUEMENER, M Thierry ROUX, Mme Michèle SCHOTTEY, M Jacques VIGNERON, Mme Catherine VILLER-MICHON, M Nicolas WEINMEISTER, **titulaires.**  
Mme Florence PLUCHART, **suppléant.**

**ABSENTS EXCUSÉS :**

Absents représentés ou suppléés :

- M Gérard CHANSARD, conseiller communautaire unique de CHARBONNIERES-LES-VARENNES, remplacé par Mme Florence PLUCHART, conseiller communautaire suppléant
- M André CHANUDET, a donné pouvoir à Mme Nadine BOUTONNET
- M Philippe COULON, a donné pouvoir à M Gérard DUBOIS
- Mme José DUBREUIL, a donné pouvoir à Mme Pierrette CHIESA
- M Stéphane FRIAUD, a donné pouvoir à M François CHEVILLE
- M Jean-Christophe GIGAULT, a donné pouvoir à M Mohand HAMOUMOU
- M Didier IMBERT, a donné pouvoir à M Fabrice MAGNET
- Mme Françoise LAFOND, a donné pouvoir à Mme Stéphanie FLORI-DUTOUR
- Mme Emilie LARRIEU, a donné pouvoir à Mme Catherine VILLER-MICHON
- M Vincent RAYMOND, a donné pouvoir à Mme Régine PERRETON
- Mme Valérie SOUBEYROUX, a donné pouvoir à M Jean-Pierre HEBRARD

Absent :

- M José BELDA

< > < > < > < > < >

**Secrétaire de Séance :**

M Claude BOILLON

Abusé de réception en préfecture  
063-200070753-20171219-DELI20171219222  
-DE  
Date de télétransmission : 27/12/2017  
Date de réception préfecture : 27/12/2017

**Rapport n°22.2 – Zone d'aménagement concertée (ZAC) le Biopôle : cession d'une parcelle à l'entreprise TELFAX**

M. CHAUMONT, dirigeant de la société TELFAX à Clermont-Ferrand, a émis le souhait de se porter acquéreur d'une parcelle d'approximativement 4000 m<sup>2</sup> située sur la ZAC du Biopôle, à proximité du pôle de services, rue Marie Curie pour la réalisation d'un datacenter.

Ce lot sera à prendre dans les parcelles YN 193 et YN 238 pour lesquelles un document d'arpentage est en cours de réalisation.

La cession est envisagée moyennant un prix de 25 € HT / m<sup>2</sup>, soit un prix global approximatif de 100 000 € HT.

La vente a reçu un avis favorable du service des domaines le 24 novembre 2017.

Le compromis de vente intègrera les conditions suspensives d'obtention :

- du permis de construire correspondant,
- des financements et prêts requis.

**Le conseil communautaire sur proposition du Président et à l'unanimité,**

- **autorise le Président ou son représentant à céder une parcelle de terrain à M. CHAMONT représentant la société TELFAX ou toute entreprise qui s'y substituerait, d'une superficie d'environ 4000 m<sup>2</sup> sur la ZAC du Biopôle Clermont Limagne, au prix de 25 € HT / m<sup>2</sup>,**
- **autorise le Président ou son représentant à signer le compromis, l'acte de vente et tout document relatif à cette transaction.**

***Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois, an que dessus.***

***Pour extrait conforme.  
A Riom, le 20 décembre 2017***

***Le Président***

***Frédéric BONNICHON***



Accusé de réception en préfecture  
063-200070753-20171219-DELI20171219222  
-DE  
Date de télétransmission : 27/12/2017  
Date de réception préfecture : 27/12/2017